

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

ECLAIRAGE CHEMIN DU GRAND VERNAY

Donne son accord sur le projet présenté par le SIEL pour la réalisation de travaux de "Eclairage Chemin du Grand Vernay"

Approuve le montant de la participation prévisionnelle de la commune s'élevant à 4 170 €, sous forme de fonds de concours qui sera calculé sur le montant réellement exécuté.

PRET CONSTRUCTION EQUIPEMENT CULTUREL RENEGOCIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche un emprunt portant réaménagement du prêt n°366785 d'un montant de 158 278.22 €, avec des échéances trimestrielles au taux fixe de 2.31 %. Le montant des indemnités de remboursement anticipé sur le contrat refinancé s'élève à 5 928,35 euros.

Autorise M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêts.

BUDGETS GENERAL 2014 : DECISIONS MODIFICATIVES

Donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation de dépenses imprévues afin de mandater des travaux d'isolation des bureaux de l'ADMR aux ateliers de Pralong.

Donne son accord pour des ajustements de crédits en vue de règlements aux budgets général et assainissement 2015.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE.

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2014, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, adopté par le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde. Ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie.

SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Il est donné connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et du rapport annuel 2014 du SEEDR sur le volet traitement des déchets.

ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE42

Décide d'adhérer, à compter de l'exercice 2015, au service de Système d'Information Géographique WEB : GéoLoire42 proposé par le SIEL.

Choisit de retenir l'offre de base pour une durée de 6 ans, pour une cotisation d'un montant de 200 € par an et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.